

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 22.10.2025

Numéro de version 4

Révision: 22.10.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise



- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** Quick Coomassie® Stain
- **Code du produit** 35081
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Produits chimiques pour laboratoires
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
SERVA Electrophoresis GmbH
Carl-Benz-Str. 7
D-69115 Heidelberg
Tel.: +49 6221 13840-0
FAX: +49 6221 13840-10
msds.info@serva.de
- **Service chargé des renseignements :** Département de la sécurité Tél. : +49 6221 13840-34
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Informations médicales d'urgence en cas d'empoisonnement
Centre d'information antipoison de Mayence-Tel : +49 (0) 6131 19240
(Conseils en allemand et en anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:**



GHS05

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger:** GHS05
- **Mention d'avertissement:** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
acide (+)-tartrique
- **Mentions de danger:**
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- **Conseils de prudence**
P280 *Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.*
P305+P351+P338 *EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.*
P310 *Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.*
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB:**
- **PBT:** Concentration de substances classées PBT: < 0,1%
- **vPvB:** concentration de substances classées vPvB : < 0,1%
- **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**
Ne contient pas de perturbateur endocrinien (EDC) à une concentration ≥ 0,1%.

FR

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 22.10.2025

Numéro de version 4

Révision: 22.10.2025

Nom du produit Quick Coomassie® Stain

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants			
<ul style="list-style-type: none"> 3.2 Mélanges Description : solution aqueuse 			
Composants contribuant aux dangers:			
CAS: 87-69-4 EINECS: 201-766-0	acide (+)-tartrique	Eye Dam. 1, H318	≥10 - <20%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6	éthanol	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319	≥1 - <10%
CAS: 10016-20-3 EINECS: 233-007-4	cyclohexapentylose	Eye Irrit. 2, H319	≥1 - <10%
<ul style="list-style-type: none"> Indications complémentaires : Le produit ne contient pas d'autres substances devant être déclarées conformément au règlement REACH (règlement (CE) n° 1907/2006). 			
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.			

RUBRIQUE 4: Premiers secours			
<ul style="list-style-type: none"> 4.1 Description des mesures de premiers secours 			
<ul style="list-style-type: none"> après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles. 			
<ul style="list-style-type: none"> après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Consulter un médecin en cas de troubles. 			
<ul style="list-style-type: none"> après contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en écartant les paupières. Retirer si possible les lentilles de contact existantes et continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologue. 			
<ul style="list-style-type: none"> après ingestion : Se rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin. Boire de petites quantités d'eau. 			
<ul style="list-style-type: none"> 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles. 			
<ul style="list-style-type: none"> 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles. 			

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie			
<ul style="list-style-type: none"> 5.1 Moyens d'extinction 			
<ul style="list-style-type: none"> Moyens d'extinction: CO_2 poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. 			
<ul style="list-style-type: none"> 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'échauffement ou d'incendie, formation possible de vapeurs et de gaz dangereux. 			
<ul style="list-style-type: none"> 5.3 Conseils aux pompiers 			
<ul style="list-style-type: none"> Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant. 			
<ul style="list-style-type: none"> Autres indications Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives 			

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle			
<ul style="list-style-type: none"> 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence 			
<ul style="list-style-type: none"> Porter un vêtement personnel de protection 			
<ul style="list-style-type: none"> Veiller à une aération suffisante 			
<ul style="list-style-type: none"> Éviter le contact avec les yeux et la peau. 			

(suite page 3)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 22.10.2025

Numéro de version 4

Révision: 22.10.2025

Nom du produit Quick Coomassie® Stain

(suite de la page 2)

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

*

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stockage entre +2 et +8 °C

Ne conserver que dans le fût d'origine

· Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Conserver les récipients hermétiquement fermés et au sec.

Protéger contre les effets de la lumière

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

64-17-5 éthanol (≥ 1 - <10%)

VLEP	Valeur momentanée: 9500 mg/m ³ , 5000 ppm
	Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 1000 ppm

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés: Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Conserver à part les vêtements de protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire: Protection respiratoire recommandée.

· Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 22.10.2025

Numéro de version 4

Révision: 22.10.2025

Nom du produit Quick Coomassie® Stain

(suite de la page 3)

· Matériaux des gants:

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc naturel (Latex)

Caoutchouc nitrile

· Protection des yeux/du visage: Lunettes de protection hermétiques.

· Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales:

· État physique:

Liquide

· Couleur :

bleu

· Odeur :

inodore

· Seuil olfactif:

non déterminé.

· Point de fusion :

aucune information disponible

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Aucune information disponible

· Inflammabilité:

Aucune information disponible

· Limites inférieure et supérieure d'explosion:

· inférieure :

Aucune information disponible

· supérieure :

Aucune information disponible

· Point d'éclair :

Aucune information disponible

· Température de décomposition :

Aucune information disponible

· pH:

1-1,2

· Viscosité :

Aucune information disponible

· Viscosité cinématique:

Aucune information disponible

· Viscosité dynamique:

Aucune information disponible

· Solubilité:

entièvement miscible

· l'eau :

Aucune information disponible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):

aucune information disponible

· Pression de vapeur :

Aucune information disponible

· Densité et/ou densité relative:

aucune information disponible

· Densité :

Aucune information disponible

· Densité relative:

Aucune information disponible

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

solution

· Forme :

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité:

· Danger d'explosion :

Le produit n'est pas explosif.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité: Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

(suite page 5)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 22.10.2025

Numéro de version 4

Révision: 22.10.2025

Nom du produit Quick Coomassie® Stain

(suite de la page 4)

- 10.2 Stabilité chimique:**
Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:** Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
- 10.4 Conditions à éviter:**
Hautes températures
Exposition à la lumière
- 10.5 Matières incompatibles:** Éviter tout contact avec des agents oxydants forts.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:** En cas d'incendie : voir section 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- Toxicité aiguë:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effet primaire d'irritation :**
 - de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - des yeux :** Provoque de graves lésions des yeux.
- Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales:**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction:**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration:**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers:**
- Propriétés perturbant le système endocrinien:**
Ne contient pas de perturbateur endocrinien (EDC) à une concentration $\geq 0,1\%$.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité:**
- Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:**
 - PBT:** Concentration de substances classées PBT : < 0,1%
 - vPvB:** Concentration de substances classées vPvB : < 0,1
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
- 12.7 Autres effets néfastes:**
- Autres indications écologiques :**
- Indications générales :**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Catégorie de pollution des eaux I (D) (Classification propre) : peu polluant

FR

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 22.10.2025

Numéro de version 4

Révision: 22.10.2025

Nom du produit Quick Coomassie® Stain

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

. 13.1 Méthodes de traitement des déchets

. Recommandation :

Éliminer conformément aux dispositions réglementaires.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

. Emballages non nettoyés :

. Recommandation :

Les emballages non nettoyés doivent être éliminés, comme le produit, conformément aux dispositions administratives.

. Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

. 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

. ADR, IMDG, IATA

néant

. 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

. ADR, IMDG, IATA

néant

. 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

. ADR, IMDG, IATA

. Classe:

. Étiquette:

néant

-

. 14.4 Groupe d'emballage

. ADR, IMDG, IATA

néant

. 14.5 Dangers pour l'environnement

. Polluant marin :

Non

. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

. 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

. Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

. 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

. Directive 2012/18/UE

. Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

. RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

. Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

. RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

. Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 7)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 22.10.2025

Numéro de version 4

Révision: 22.10.2025

Nom du produit Quick Coomassie® Stain

(suite de la page 6)

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales :

· Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Service établissant la fiche technique : Département de la sécurité des produits

· Contact : +49 6221 13840-34

· Date de la version précédente: 29.07.2019

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic substance (REACH)

vPvB: very persistent, very bioaccumulative substance (REACH)

REACH: Regulation concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

CLP: Regulation on classification, labelling and packaging of substances and mixtures

bw: body weight

UFI: Identifiant Unique de Formulation (Unique Formula Identifier)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

FR